

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 JUIN 2011 A 19H30**

PRESENTS

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M QUINTILLA / Mme LABARTHE / Mme LABARRERE / M DECHE / Mme LABAT M / Mme LEJEUNNE / Mme SEMPERE / M DESANGLES / M FALTRAUER / Mme GREGNANIN / Mme LABAT A / Mme MAGNOUAC / M COMET / Mme ROLANDO

EXCUSES

M AZANZA / M GUASCH / Mme GASC / M TOUYAROU / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M LABURTHE / M LABERGERE / M COURREGES / Mme OUAHABI / M BENOIT / M BOUNET

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION

M AZANZA / M GUASCH / Mme GASC / M TOUYAROU / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M LABURTHE / M COURREGES / M BENOIT / M BOUNET

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu/procès verbal de la séance du 31 mai 2011. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il propose au Conseil Municipal l'inscription des questions supplémentaires suivantes :

11. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU GERS
12. CONVENTION AVEC MAISON DE RETRAITE – FOURNITURES REPAS FOUILLEURS 2011
13. REVERSEMENT DE SUBVENTION "ID JEUNES"
14. GARANTIE EMPRUNTS HLM 230 000 €
15. GARANTIE EMPRUNTS HLM 14 000 €
16. DEROGATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE
17. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MAITRE NAGEUR SAUVETEUR POUR LA PISCINE

dont la présentation vous a été transmise par mail.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité. L'ordre du jour devient donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) – ELEVAGE AVICOLE A LANNEPAX (MME PELIZZA)
2. POLE SOCIAL ET CULTUREL – CONVENTIONS BUREAU DE CONTROLE ET CONTROLEUR DE SECURITE
3. RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE
4. SCHEMA DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – PARTICIPATION COMMUNALE
5. CONVENTION QUALICONSULT MISSION SPS ECOLE MATERNELLE
6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE CCGA/COMMUNE
7. TRAVAUX GENDARMERIE – MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET SPS
8. REGIME INDEMNITAIRE ASSISTANT SOCIO EDUCATIF
9. ASSURANCE ANNULATION CORRIDA
10. PARTICIPATION ECOLE MATERNELLE ET ECOLE PRIMAIRE POUR LES ENFANTS EXTERIEURS A ÉAUZE
11. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU GERS
12. CONVENTION AVEC MAISON DE RETRAITE – FOURNITURES REPAS FOUILLEURS 2011
13. REVERSEMENT DE SUBVENTION "ID JEUNES"
14. GARANTIE EMPRUNTS HLM 230 000 €
15. GARANTIE EMPRUNTS HLM 14 000 €
16. DEROGATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE
17. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MAITRE NAGEUR SAUVETEUR POUR LA PISCINE

- QUESTIONS DIVERSES

1. INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) – ELEVAGE AVICOLE A LANNEPAX (MME PELIZZA)

Madame Muriel PELIZZA a déposé une demande d'autorisation d'exploiter un élevage avicole au lieu-dit "Barouneou" sur la commune de LANNEPAX (création de 4 bâtiments de 1189 m² chacun – objectif de production 726 000 poulets par an).

Vous avez eu copie de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique qui se déroulera à LANNEPAX entre le 14 juin et le 15 juillet, ainsi qu'un extrait du dossier (le dossier complet est consultable au service général - bureau de Mme Gourdon).

Une partie de la commune d'ÉAUZE étant susceptible d'être concernée par les risques et inconvénients dont cet établissement peut être la source (épandage sur des parcelles de l'EARL Domaine d'Escagnan – m Leroux), le Conseil Municipal doit émettre un avis.

=> Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du Président de l'association "Bien vivre à Lannepax" (M Lecroix) qui expose pourquoi son association est opposée au projet. Il donne ensuite la parole à Madame Monique FRAYRET.

=> Madame Monique FRAYRET administratrice à Vivadour précise qu'il existe quatre autres projets du même type ainsi que des projets d'extension d'élevages existants dans un périmètre de 80KM autour de l'abattoir Gers Volaille à Condom. Ces projets sont destinés à maintenir l'activité et donc l'existence de l'abattoir de Condom.

Un débat s'instaure.

=> Monsieur COMET est philosophiquement contre ce projet pour tout ce qu'il sous-entend derrière (multinationale de la "mal bouffe", volaille "génétiquement modifiée", pollution, etc). Il n'est absolument pas contre l'agricultrice elle-même.

=> Monsieur DECHE dit que pour lui c'est tout le débat entre le philosophique et l'économique. Il est pour : économiquement pour l'exploitant, le maintien de l'abattoir et le maintien et/ou la création d'emploi.

=> Monsieur DESANGLES est philosophiquement contre pour ce que ce projet représente : mauvaise odeurs mais surtout utilisation d'antibiotiques qui à travers les fientes, polluent les cours d'eau, pour l'image désastreuse des poulets du Gers donnée par ce type d'élevage. "Ne devenons pas la Bretagne de demain".

=> Madame LEJEUNNE est contre ce type d'élevage pour l'image transmise aux touristes que l'on veut attirer pour notre douceur de vivre dans un paysage propre.

=> Madame LABARTHE est contre pour des raisons environnementales.

=> Monsieur le Maire est contre car l'image du Gers, pays du bon vivre, de la bonne chère et des bonnes tables est totalement dépréciée à travers ce type de produit.

Le vote qui s'en suit donne le résultat suivant :

POUR	3	M Dèche (+ procuration) et M Faltrauer
CONTRE	22	
ABSTENTION	0	

soit un avis défavorable à la majorité.

2. POLE SOCIAL ET CULTUREL – CONVENTIONS BUREAU DE CONTROLE ET CONTROLEUR DE SECURITE

Dans le cadre du projet du pôle social et culturel, une consultation a été lancée pour recruter un bureau de contrôle mission L-LE-SEI-AV et HAND et un contrôleur de sécurité.

QUALICONSULT fait la meilleure proposition pour le contrôleur de sécurité pour un montant de 4980 € HT.

APAVE fait la meilleure proposition pour le bureau de contrôle pour un montant de 11200 € HT.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes dont vous avez eu copie.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE

Monsieur René CAZAUBON domicilié à ST SULPICE ET CAMEYRAC (33) titulaire de la concession N° 293 section C emplacement N° 61 à l'ancien cimetière, souhaite rétrocéder cette concession à la commune.

Cette concession est vide de toute sépulture et la déclaration de rétrocession a été signée le 24/05/2011 (vous avez eu copie de la déclaration de M Cazaubon et de l'acte de rétrocession).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. SCHEMA DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – PARTICIPATION COMMUNALE

Il s'agit des fiches action de 2011, soit fiche A1 structures : une offre touristique par la mise en valeur des atouts du territoire – dispositif N°4 animation, conseil et études en faveur du développement touristique.

Le coût total est de 34170 € TTC.

Le coût éligible au programme Leader est de 18011,31 € TTC et la subvention Leader attendue est de 9906,32 €. Le reste du financement est 4454,55 € de la région et 3650,54 € de la mairie (vous avez eu copie de la fiche Leader).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette participation de 3650,54 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. CONVENTION QUALICONSULT MISSION SPS ECOLE MATERNELLE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école maternelle, le marché conception/réalisation avec Optimal Solutions comprend tout sauf la mission SPS qui doit obligatoirement être signée directement avec le Maître d'ouvrage.

Après consultation, la meilleure proposition a été faite par le Cabinet QUALICONSULT SECURITE. Vous avez eu copie de sa proposition.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE CCGA/COMMUNE

Comme cela a été fait pour 2010, il s'avère nécessaire d'établir une convention avec la CCGA pour permettre une organisation rationnelle, efficace et mutualisée de services entre la CCGA et la commune :

- au titre du service d'aide à domicile, la CCGA met à disposition de la commune d'ÉAUZE Madame DUBUC-TRINTIGNAC pour 0,05 ETP et les astreintes décès.
- au titre du portage des repas à domicile, le CCAS achète et revend les repas aux bénéficiaires et reverse 2,30 € par repas à la CCGA qui assume la préparation et le portage.
- la CCGA rétribue la commune pour la proportion de bureau occupé à la mairie d'ÉAUZE.
- elle rembourse à la commune les heures effectuées pour l'entretien de la voirie communautaire.

Le projet de convention qui devait vous être remis le soir de la séance n'a pas été transmis par la CCGA

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité (ci-joint projet de convention).

7. TRAVAUX GENDARMERIE – MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET SPS

Dans le cadre des travaux de construction des logements de la gendarmerie, une consultation a été lancée pour la mission de contrôle technique BC (L solidité ouvrages – SH sécurité habitations – HAND accessibilité handicapés) et la mission SPS base (sécurité protection santé).

Pour le BC, la meilleure proposition a été présentée par SOCOTEC pour un coût de 7550 € HT et pour la mission SPS par INGC pour un coût de 2475,75 € HT.

Vous avez eu copie des devis.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer les devis présentés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. REGIME INDEMNITAIRE ASSISTANT SOCIO EDUCATIF

Madame Marie TAILLANDIER, après avoir été embauchée en contrat, a passé le concours d'assistant socio éducatif, a été reçue et a été nommée stagiaire depuis le 01/09/2010. Elle doit être titularisée à compter du 01/09/2011 et à ce titre peut prétendre à un régime indemnitaire.

Monsieur le Maire propose de créer la ligne "assistant socio éducatif" dans le régime indemnitaire de la commune au titre de l'Indemnité Forfaitaire représentative des Sujétions et de Travaux Supplémentaires (IFSTS).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. ASSURANCE ANNULATION CORRIDA

Comme les années précédentes, pour se prémunir en cas de mauvais temps, d'accident ou autre entraînant une annulation des novillada et corrida du 3 juillet, une consultation a été faite auprès d'assureurs spécialisés.

La meilleure proposition est présentée par CIRCLES GROUP SA pour un montant de 2182 €.

Le Conseil Municipal doit autoriser son Président à signer la convention correspondante (qui vous a été remise le soir de la séance).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

=> Monsieur le Maire fait la proposition suivante : au mois de septembre il organisera à titre consultatif au cours d'un Conseil Municipal un vote à bulletin secret avec plusieurs questions

- pour ou contre la poursuite de la corrida sur ÉAUZE ?
- la municipalité est-elle prête à maintenir le comblement du déficit récurrent ?
- une corrida ou une novillada ?

10. PARTICIPATION ECOLE MATERNELLE ET ECOLE PRIMAIRE POUR LES ENFANTS EXTERIEURS A ÉAUZE

En 2005, le Conseil Municipal a fixé le tarif pour la participation des enfants des communes extérieures, scolarisés à Eauze à 800 €.

Une nouvelle estimation a été effectuée sur la base du compte administratif 2010. Elle fait ressortir le coût d'un élève à l'école maternelle à 1 335,39 € et d'un élève au groupe scolaire à 511,71 €. Cela donne une moyenne de 797,42 €/élève et par an, équivalent au tarif en vigueur.

Monsieur le Maire propose de maintenir le même tarif.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11. PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU GERS

Par courrier en date du mois de mai 2011, Monsieur le Préfet soumet à l'avis des conseils municipaux le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Gers, comme le prévoit l'article 35 de la loi de réforme des collectivités territoriales.

Ce projet a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale, le 28 avril 2011.

Il doit ensuite être soumis à l'avis des organes délibérants des communes et EPCI qui ont trois mois à la date de la notification pour se prononcer. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable. Vous avez eu copie de la synthèse du projet, le dossier intégral étant consultable au bureau de Madame GOURDON.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 CONTRE M Faltrauer.

12. CONVENTION AVEC MAISON DE RETRAITE – FOURNITURES REPAS FOUILLEURS 2011

Dans le cadre des fouilles programmées de 2011, la commune doit fournir les repas aux étudiants et aux chercheurs (pour 2011 environ 30 personnes).

La Maison de Retraite accepte de fournir les repas pour le midi et pour le soir, pour un prix de l'ordre de 4€ par repas (les tarifs n'ont pas encore été votés mais ne devraient pas varier pour cette année).

Pour cela, une convention doit intervenir entre la commune et la Maison de Retraite (vous avez eu copie)

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

=> concernant la Maison de Retraite, Monsieur DESANGLES dit avoir des échos d'une ambiance déplorable au sein de l'établissement

=> Monsieur le Maire confirme la mauvaise ambiance et informe le Conseil Municipal des raisons diverses qui ont entraîné ce climat. Depuis Monsieur SOUMEILHAN, il y a eu une forte rotation des directeurs, souvent en premier poste et manquant d'expérience. Pour remédier à ce turn over, une mutualisation des moyens humains et matériels avec Nogaro a été proposée par l'agence régionale de santé. Chaque établissement conserve son autonomie financière. Une démarche "qualité" est en cours de mise en place et devrait donner des résultats positifs.

13. REVERSEMENT DE SUBVENTION "ID JEUNES"

Dans le cadre des animations du CLSH ADO, les jeunes encadrés par Sandrine LE BIHAN ont sollicité la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), section Jeunesse et Sport, sur le dispositif "ID JEUNES" pour obtenir une subvention.

Leur projet est l'organisation d'une manifestation pour les jeunes (soirée Halloween) qui se déroulera le lundi 31 octobre 2011.

Ce projet a été retenu et ils se sont vu attribuer une aide de 750 € en plus des subventions CAF et Conseil Général, qui elles, sont directement versées à la Mairie. Ce dispositif exige que ce soit un jeune qui soit porteur du projet et qui reçoive la subvention. Ce sera donc Damien DELOR qui percevra les 750 € qu'il reversera ensuite à la régie Enfance Jeunesse.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit accepter ce reversement de 750 € par le jeune Damien DELOR.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

14 GARANTIE EMPRUNTS HLM 230 000 €

L'Office Public de l'Habitat du Gers prévoit la construction de 5 logements rue Pourtic.

Pour réaliser ce chantier, l'Office HLM doit réaliser un emprunt de 460000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin que les HLM puissent réaliser cet emprunt, il est nécessaire qu'il soit garanti à hauteur de 50% par la commune soit 230 000 €.

L'Office Public de l'Habitat du Gers sollicite donc l'octroi d'une garantie ferme (vous avez eu copie de la fiche renseignement prêt).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

15. GARANTIE EMPRUNTS HLM 14 000 €

L'Office Public de l'Habitat du Gers prévoit la construction de 5 logements rue Pourtic.

Pour réaliser ce chantier, l'Office HLM doit réaliser un emprunt de 28 000 € auprès du groupe Cileo

Afin que les HLM puissent réaliser cet emprunt, il est nécessaire qu'il soit garanti à hauteur de 50% par la commune soit 14 000 €.

L'Office Public de l'Habitat du Gers sollicite donc l'octroi d'une garantie ferme (vous avez eu copie de la fiche renseignement prêt).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Le dossier complet de ces deux emprunts est consultable au bureau de Madame la DGS.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

16. DEROGATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE

Monsieur et Madame DORISY travaillent chez Jelwen et résident à Lagraulet. Ils souhaitent inscrire leurs trois enfants à l'école, deux en maternelle et un au groupe scolaire, à la rentrée 2011.

Monsieur le Maire de Lagraulet n'est évidemment pas favorable et ne participera pas aux frais de fonctionnement.

Les parents, en loyer à Lagraulet, cherchent à acquérir une maison sur EAUZE (qu'ils n'ont pas trouvé à ce jour).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité, en précisant qu'un point sera fait en 2012 sur la recherche effective d'un logement sur ÉAUZE.

17. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MAITRE NAGEUR SAUVETEUR POUR LA PISCINE

Afin de respecter la législation du travail concernant les jours de repos des MNS durant la saison estivale, il est nécessaire de faire appel à un troisième maître nageur sur trois jours, les 23 et 29 juillet et le 5 août.

Monsieur BORELLI fonctionnaire à la commune de Gondrin ayant accepté d'assumer les fonctions de responsable de bassin sur ces trois jours, une convention de mise à disposition doit être signée entre la commune de Gondrin et celle d'Eauze (vous avez eu copie du projet convention).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

a) Mme SEMPERE : concernant le contrat d'assurance "annulation corrida" demande quelle compagnie couvre le risque.

=> c'est AXA.

b) M COMET :

1) Monsieur COMET interroge par rapport aux deux sites Internet Mairie et Office de tourisme : les refait-on ?

=> oui, après le constat fait du mauvais choix du prestataire Graphibox, dont le cahier des charges écrit n'était pas suffisamment précis ce qui n'a pas permis de faire un recours pour "non respect des engagements". En effet, Graphibox ne faisait pas vivre et évoluer le produit contrairement à ce qui avait été négocié, mais pas écrit.

Une nouvelle consultation a donc été lancée auprès de nouveaux prestataires. 3 ont répondu : J'INOV, M2 CREATION et N124. C'est N124 qui a fait la meilleure réponse pour un coût de 10050€ sur trois ans (3 350 €/an).

=> Monsieur COMET regrette le côté "omerta" de la démarche : pas d'information à l'office de tourisme, pas d'information au Conseil Municipal.

=> Monsieur le Maire s'engage à présenter le nouveau projet lors du prochain Conseil Municipal.

2) Monsieur COMET signale le côté insupportable, "violent" de la musique lors de marchés du dimanche matin (sonorisation ville).

=> Monsieur DESANGLES signale les déboires de la CEE avec les prestataires retenus. Cela ne se poursuivra pas, l'animation sera beaucoup plus douce à l'avenir.

La séance est levée à 21H45.